Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 27 novembre 2025 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N°01,03,04,05,06,07,08,09,11,12,13,14,15	24	24	5	29
N°10	24	22	4	26
N°16	23	23	4	27
N°17,20,35,37	23	20	6	26
N°18,19,21,22,23,24,25 ,28,29,32,34,36,38,40	23	23	6	29
N°26,27	22	22	6	28
N°30	23	22	6	28
N°31,39	23	21	5	26
N°33	22	22	5	27
N°41	22	20	6	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine (jusqu'au point n°16) ; MOREE Denys (sauf aux points n°26 et 27), MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO-ARCHAIMBAULT Pascale, FOUQUERAY Jean-Yves, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, ROIGNANT-CECIRE Mireille (sauf au point n°33), MOREL Anthony (sauf au point n°16), MERCIER Françoise, LE FRANC Clément (sauf au point n°41), DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Laurent LAMBALLAIS, qui a donné pouvoir à Gilles MORIN,
Philippe PARLANT-PINET, qui a donné pouvoir à Mireille ROIGNANT-CECIRE,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Christine TAZE, qui a donné pouvoir à Roland DONAT (à partir du point n°17),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Gilles MORIN

2025-12-17 - Décision modificative n° 3 du Budget Principal

Rapporteur : Régis FACCHINETTI

Pour faire face à toutes les dépenses de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2025, il est nécessaire d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour un montant de + 168 000 €

En section d'investissement, il est proposé d'ajuster les crédits afin de permettre le paiement jusqu'au vote du budget 2025 qui aura lieu avril 2026 pour un montant de + 284 914,33 €.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_17-DE

La répartition, par chapitre dans chaque section, est définie comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	**Libellé**	**2025**	**Chap**	**Libellé**	**2025**
Opérations réelles			**Opérations réelles**		
011	Charges à caractère général	127 000,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produit des services	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gestion courante	40 000,00	731	Fiscalité locale	60 700,00
66	Charges d'intérêts		74	Dotations subventions et participations	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	75	Autres produits de gestion courante	42 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	impôts et taxes	
023	Virement à la section d'investissement		77	Produits exceptionnels	
Sous total		**168 000,00**	**Sous total**		**147 700,00**
Opérations d'ordres			**Opérations d'ordres**		
042	Transfert entre section (amortissement)		042	Travaux en régie	20 300,00
Sous total		**0,00**	**Sous total**		**20 300,00**
TOTAL		**168 000,00**	**TOTAL**		**168 000,00**
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	**Libellé**	**2025**	**Chap**	**Libellé**	**2025**
Opérations réelles			**Opérations réelles**		
001	Déficit d'Investissement reporté		10	Dotations	
10	Dotation, fonds divers et réserves		10	Dotations (FCTVA, TA)	
16	Emprunts et dettes assimilés		13	Subventions d'investissement	356 306,00
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts	-71 391,67
20	Immobilisations incorporelles	-5 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	
21	Immobilisations corporelles	205 000,00	024	Produits des cessions et des immo	
23	Immobilisations en cours	64 614,33	23	Immobilisations en cours	
26	Participation financière		45	Comptabilité distincte rattachée	
Sous total		**264 614,33**	**Sous total**		**284 914,33**
Opérations d'ordres			**Opérations d'ordres**		
040	Travaux en régie	20 300,00			
Sous total		**20 300,00**	**Sous total**		**0,00**
TOTAL		**284 914,33**	**TOTAL**		**284 914,33**

1 - Section de Fonctionnement

A) Recettes

Chapitre 731 –Impôts et taxes + 60 700 €

- Augmentation de la prévision de la fiscalité directe avec les rôles supplémentaires +25 700 € et l'encaissements de droits de mutation +35 000 € ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_17-DE

Chapitre 74 –Dotations subventions et participations + 45 000 €

- Augmentation des compensations d'exonérations de Taxes foncières + 10 000 €, annulation d'erreurs d'imputations de rattachements antérieurs + 35000 € pour la tarification sociale qui est encaissée sur un autre article budgétaire.

Chapitre 75 –Autres produits de gestion courante + 42 000 €

- Augmentation des remboursements de sinistres entre autres pour la réparation du bateau Jean et Jeanne et sinistre sur candélabre

Chapitre 042 –Transferts entre section + 20 300 €

- Augmentation de l'enveloppe des travaux en régie

B) Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 127 000 €

- Augmentation des crédits pour l'entretien du marquage au sol + 50 000 €, réparation pris en charge par les assurances : bateau Jean et Jeanne + 30 000 €, candélabres accidentés +12 000 €, augmentation du marché entretien des luminaires + 10 000 €, sablage piste d'athlétisme + 5000 € et réparation des véhicules + 20 000 €

Chapitre 65 –Autres charges de gestion courante +40 000 €

- Augmentation des créances admises en non-valeur sur l'exercice + 5000 €, et 35 000 € annulation d'erreurs d'imputations de rattachements antérieurs ;

Chapitre 67 –Charges exceptionnelles +1 000 €

- Augmentation des crédits pour annulation de titres antérieurs ;

2 - Section d'investissement

A) Recettes

Chapitre 13 – Subventions d'investissements : + 356 306 €

- Inscriptions de la subvention GMVA pour l'installation d'un élévateur + 30 000 €, les subventions pour la rue des Ecoles : amendes de polices 37 137 €, DSIL 60 000 €, la région 250 000 €. L'inscription de la subvention du plateau sportif par GMVA + 12 620 €, le remboursement de l'arrêt de bus + 17000 €, subventions du FIPHP + 4 546 € et la diminution de la participation de Morbihan Energies sur les travaux d'éclairage de la place Coffornic dont les travaux ont été moins importants – 54 997 €.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : - 71 391,67 €

- Diminution du montant de l'emprunt d'équilibre

B) Dépenses

Chapitre 040 –Transferts entre section : + 20 300 €

- Augmentation de l'enveloppe de travaux en régie

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : - 5 000 €

- Diminution des crédits d'études articles 2031 – 40 000 € qui n'ont pu se réaliser, ajout de 35 000 € en Licences pour l'achat d'un nouveau logiciel d'interventions pour les services techniques et un logiciel Ressources Humaines.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles + 205 000€

- Augmentation des crédits au chapitre 21 dont l'achat d'un nouveau Columbarium +11 000 €, l'installation et réparation de jeux extérieurs + 110 000 €, matériels informatiques pour

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_17-DE

les écoles +6000 €, mobiliers +5000 €, diminution des travaux d'éclairage public sur l'opération Place Coffornic -75 000 € et augmentation de changement de luminaire dans le cadre de la transition écologique + 75 000 € et l'achat de panneaux signalétiques + 3000 €, augmentation de l'enveloppe de l'AP/CP rue des écoles pour +70 000 € pour les éclairages publics,

Chapitre 23 – Immobilisations en cours +65 614,33 €

- Diminution de crédits du chapitre 23 avec l'annulation de l'opération de modernisation des chaudières – 255 000 €, de la réfection de la toiture de la mairie reportée – 68 000 € et de la réhabilitation de la piste d'athlétisme -100 000 €, de l'enveloppe d'entretien des équipements sportifs en lien avec la piste d'athlétisme -20 000 € ;
- Augmentation de l'enveloppe de l'AP/CP rue des écoles pour 360 814,33, des réfections de voiries + 34 800 €, de l'entretien des bâtiments communaux + 62 000 €, du réaménagement du multi-accueil +45 000 €, l'aménagement des cours d'écoles + 5 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 26 Voix Pour et 3 Absentions (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER et Jean-Marc GONIDEC) ;

Le Conseil Municipal :

ADOPTE la décision modificative n°3 du Budget Principal 2025, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 9 décembre 2025
La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 09/12/2025
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 décembre 2025
et publication le 9 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.